

D2026-84

VILLE DU PECQ

D E C I S I O N

1.1 MARCHES PUBLICS

Objet : Avenant N°1 au lot n°1 « Gros œuvre-Démolition-Curage-Menuiseries extérieures-Serrurerie » du marché public de travaux de réaménagement du réfectoire de l'école élémentaire Joséphine Baker

Anne-Laure de BROSES, Maire de la ville du Pecq ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2122-22 ;

Vu le Code de la Commande Publique, et notamment son article R. 2194-8 ;

Vu la délibération n°26-3-1 du 1er avril 2026 donnant délégation au Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, notamment la résiliation et l'application des pénalités, et le règlement des marchés et des accords-cadres dont le montant est inférieur :

- au seuil des procédures formalisées pour les marchés et accords-cadres de fournitures et services
 - à 1 500 000 € H.T pour les marchés et accords-cadres de travaux,
- ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Vu le lot n°1 « Gros œuvre-Démolition-Curage-Menuiseries extérieures-Serrurerie » du marché public passé avec la société RG CONCEPT ENERGIE, sis, 11 ter rue Bergeret, L'ISLE-ADAM (95290) ;

Considérant la nécessité de conclure un avenant pour intégrer une demande de travaux supplémentaires de la ville ;

DECIDE

De signer avec l'entreprise RG CONCEPT ENERGIE sis 11 ter, rue Bergeret – L'ISLE-ADAM (95290), un avenant N°1 au lot n°1 « Gros-œuvre-Démolition-Curage-Menuiseries extérieures-Serrurerie » du marché public de travaux de réaménagement du réfectoire de l'école élémentaire Joséphine Baker, portant sur des travaux de réaménagement supplémentaires



D'indiquer que le montant de l'avenant, en plus-value, est de 4 549.80 € H.T. soit 5 459.76 € T.T.C.

De préciser que le montant du marché est modifié comme suit :

- Montant initial : 86 296.02 € H.T. soit 103 555.22 € T.T.C.
- Nouveau Montant : 90 845.82 € H.T. soit 109 014.98 € T.T.C.

D'indiquer que les membres du conseil municipal seront informés de cette décision lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

Le Pecq, le 15 juillet 2026



Le Maire,

Anne-Laure de BROSSES